

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 15 AVRIL 2025

Délibération n° 023 - 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD — Christophe DESMARIS - Françoise ROUX - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON (à partir de 18 h 35) - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET - Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT

Membres excusés avec un pouvoir : Sébastien RIGAUDIER (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Françoise ROUX jusqu'à 18 h 35) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membre excusé : Fabrice THOMASSON

Membre absent : Gaëlle DIMBERTON - Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 12

Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membre excusé : 1

Membres absents : 3

Secrétaire de séance : Françoise ROUX-MANIGAND

OBJET : CONVENTION AVEC LE CAUE – MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE PARCOURS URBAIN

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

La commune de Montrevel-en-Bresse porte un projet culturel et touristique pour la commune : la création d'un parcours urbain historique au centre de Montrevel-en-Bresse.

Un parcours sera créé et un support papier, sous forme de carte, réalisé.

Un partenariat avec le CAUE de l'Ain est proposé pour intégrer le dispositif "Parcours urbains aindinois, à la (re)découverte de nos curiosités touristiques".

Dans ce cadre une convention, jointe à la présente délibération, est proposée au vote pour, notamment, la réalisation du document papier.

Le coût de cet accompagnement par le CAUE s'élève à 1 500€, auxquelles s'ajouteront les autres dépenses, tant de mobilier, d'impressions que de prestations intellectuelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

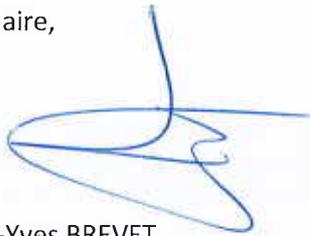
A l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération
AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents

Pour Copie Certifiée Conforme,

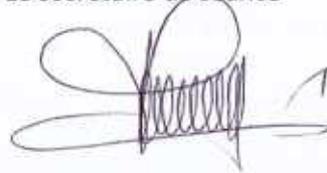
Le Maire,



Jean-Yves BREVET



Le secrétaire de séance



Françoise ROUX-MANIGAND

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.